

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du jeudi 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 12h30, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à La Roche Sur Foron, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués présents : 12
Nombre de délégués donnant pouvoir : 2
Nombre de délégués votants : 14

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Boris AVOUAC, Laurent FAVRE, Christelle ITNAC, Marie Claire LAFFIN, Mélanie LECOURT, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Jean-Pierre MERMIN, Christophe PERY, Stéphane VALLI.

Déléguées suppléantes : ANDREOLI Danielle, Sheila MICHEL.

Délégués ayant donné pouvoir : Aline WATT CHEVALLIER, Bruno FOREL.

Délégués excusés :

Colette BOEX, René CARME, Pierrick DUCIMETIERE, Bruno FOREL, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Sonia PAUZE, Pascal POCHAT-BARON, Aline WATT CHEVALLIER.

Madame Sheila MICHEL est désignée Secrétaire de séance.

**OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE**

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la délibération n° 2024-10-01/03 en date du 1/10/2024 adoptant le compte financier unique (CFU) à partir des comptes de l'exercice comptable 2024 pour son budget principal et son budget annexe Mobilités

VU la délibération n° 2024-03-15/12 du SM4CC en date du 15 mars 2024 approuvant le Budget Primitif du Budget Annexe de l'année 2024 ;

VU le CFU 2024 du SM4CC ;

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

N°2025-03-27/03

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et compte de résultat synthétiques ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT le CFU présenté et résumé comme suit :



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE- BUDGET ANNEXE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Recettes réalisées	610 879,05 €	4 112 363,29 €	4 723 242,34 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0€
DEPENSES	Dépenses réalisées	579 662,71 €	3 891 699,94 €	4 471 362,65 €
	Restes à réaliser	2 478,24 €	0 €	2 478,24 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	31 216 34 €	220 663,35 €	251 879,69 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	193 481,11 €	798 111,69 €	991 592,80 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	224 697,45 €	1 018 775,04 €	1 243 472,49 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-2 478,24 €	0 €	-2 478,24 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	222 219,21€	1 018 775,04 €	1 240 994,25 €

Après présentation du CFU 2024 du budget annexe, Monsieur le Président s'est retiré pour laisser la présidence à M. Pierrick DUCIMETIERE, 1er Vice-Président, pour permettre à l'assemblée de le voter.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe tel que présenté ci-dessus :
- AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à La Roche sur Foron, le 27 mars 2025

Le Président	La Secrétaire de séance
Stéphane VALLI	Sheila MICHEL
	

D.G.S.